

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 52

chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2025/45

Réponse à cinq postulats relatifs à la gestion des déchets,

Présidence :	M. Jacques PERNET (PLR)
Membres présents :	M. Paulraj KANTHIA (PLR); Mme Marisa MAURER PUTALLAZ (PLR); Mme Karine BEAUSIRE BALLIF (soc.); Mme Gaëlle MIELI (soc.); M. Jacques-Etienne RASTORFER (soc.); Mme Constance VON BRAUN (Les Verts); Mme Sima DAKKUS (Les Verts); M. Eric BETTENS (Les Verts); Mme Magali CRAUSAZ MOTTIER (EàG); M. Mathias PAQUIER (v'lib.).
Membres excusés :	M. Frédéric STEIMER (soc.); Mme Josée Christine LAVANCHY (UDC).
Municipale :	Mme Florence GERMOND, municipale en charge de FINANCES ET MOBILITE.
Invité-e-s :	M. Stéphane BEAUDINOT, chef du Service de la propreté urbaine.
Notes de séances :	Felipe Nogueira – que le rapporteur soussigné remercie pour ses notes et la célérité de leurs transmissions

Lieu : Chauderon 9, salle de conférence 1^{er} étage.

Date : 9 février 2026 - Début de la séance : 16h30 ; fin de la séance : 17h49

Discussion générale

Madame la Municipale en charge de FINANCES ET MOBILITE explique que le rapport-préavis répond à cinq postulats sur des questions de déchets ou d'économie circulaire et qu'il s'inscrit dans un contexte dans lequel la Municipalité est extrêmement attentive à toutes ces questions. Elle rappelle que les prestations ont été massivement développées sous la houlette de Monsieur le chef du Service de la propreté urbaine, notamment les projets de ressourceries ou encore le projet de rénovation complète de l'infrastructure du CID (Centre intercommunal de gestion des déchets), que le Conseil communal a voté à l'automne 2025. Elle précise qu'il y a eu, avant la présentation du rapport-préavis au Conseil, un travail important de Monsieur le chef du Service de la propreté urbaine et de ses équipes. Elle rapporte également le travail énorme de collecte de différentes fractions de déchets, notamment les vêtements, et affirme que ce sont divers sujets qui pourront être abordés au fur et à mesure du traitement des différents postulats.

Conseil communal de Lausanne

Discussions particulières

(les réponses aux cinq postulats sont traitées séparément)

Chapitre 3.2 : Réponse de la Municipalité au postulat de M. Paulraj KANTHIA

Le postulant rappelle que l'idée était, à la suite de situations de poubelles débordantes et d'insalubrité, que les citoyens puissent, par exemple, prendre des photos géolocalisées et les transmettre au service de la Ville, ce dans le but d'accélérer le processus de nettoyage en vue d'avoir une ville propre. La Municipalité estime que cela complexifierait la situation, qu'il faudrait mettre sur pied une application publique ce qui exigerait l'emploi d'un modérateur. Le postulant ne comprend pas cette appréciation de son postulat, ce d'autant plus qu'il existe déjà une application interne à la Ville (malheureusement pas disponible pour les citoyens) ainsi qu'une ligne téléphonique. Il ne saisit donc pas les raisons qui empêchent de mettre une application en place, ou d'ajouter un module sur l'application de la Ville de Lausanne. Il prend l'exemple d'une personne qui prend une photo de déchets dans son quartier et la transmet en temps réel au Service de la Ville et ne comprend pas ce qu'il y a de compliqué alors qu'une ligne téléphonique existe déjà. De plus, il juge qu'une ligne téléphonique est quelque peu archaïque, qu'il est difficile de vérifier tous les appels et qu'une application devrait être réalisable avec les éléments existants.

Un commissaire explique qu'il existe une application *Sentinelle*, dédiée aux employés de la Ville et demande quel est le délai de réponse que la Ville a pour réagir aux signalements. Il lui est répondu qu'une demande externe est, après qu'il fut vérifié qu'elle n'y figure pas déjà, automatiquement ajoutée à *Sentinelle* et immédiatement traitée par la bonne équipe.

Madame la Municipale ajoute que

- l'idée d'une application permettant de signaler des situations n'est pas nouvelle ;
- une expérience de terrain a été effectuée par le biais d'une page Facebook : les citoyens signalent des déchets et des salissures sur l'espace public... mais un effet 'accordéon' a été constaté ... le Service était submergé ... si bien que les déchets étaient déjà ramassés ;
- la ligne téléphonique est importante ; surtout, elle est tout public, une certaine partie de la population n'étant pas à l'aise avec le numérique ; il existe également le mail pour signaler un problème au Service de la propreté urbaine (la Ville reçoit déjà à l'heure actuelle un nombre important de signalements par courriels) ;
- tous les jours des collaborateurs passent en ville dont la mission est de ramasser ces déchets ! Sans ce travail, la ville serait dans un état exécrable ;
- les équipes du CID ainsi que les collaborateurs de la division propreté du domaine public ont pour mission de ramasser tous les déchets évoqués ;
- dans les tournées régulières, il y a presque tous les jours un camion qui passe dans chaque rue de la Ville et qu'il suffit de regarder le calendrier des déchets pour constater qu'entre le végétal, les ordures ménagères, le papier ou le verre, il y a plusieurs passages ;
- il existe un processus qualité, en ce sens que les équipes sont contrôlées par un autre collaborateur qui dépend directement de Monsieur le Chef du Service ;
- régulièrement des rapports sont remis à Monsieur le chef de Service ou à elle-même ;

Conseil communal de Lausanne

- au total, c'est un ensemble de 200 personnes qui peuvent faire le signalement de déchets spécifiques : les chefs de service, les chefs de secteur de la Ville, les délégués propreté, les chefs de division ou encore les collaborateurs ;
- il existe également une collaboration avec les autres secteurs de la Ville : la Police signale des tags et la Mobilité des défections dans le domaine public ;
- elle-même signale via Whatsapp et affirme ainsi que la plupart du temps les problèmes sont signalés ;
- malheureusement la Ville est dépendante du comportement inadéquat de certains usagers ... mais les déchets sauvages sont très vite ramassés, à savoir dans les 24/48h, les tags effacés dans un délai de 72h (notamment par le biais de conventions avec des propriétaires) ;
- le signalement par les collaborateurs de la Ville est désormais bien organisé ;
- en résumé, la question est davantage la résolution du problème que la question de son signalement, et que c'est cette résolution qui nécessite de grandes ressources.

Le postulant estime que la gestion de mails et de téléphones prend plus de temps au sens administratif et cite l'exemple de plusieurs signalements successifs au même lieu que recenserait l'application. Il juge que cela simplifierait le travail de l'administration par rapport au fait d'effectuer un suivi de mails. Dans un monde de plus en plus informatisé, il estime qu'avoir une application est normal, et réitère que s'astreindre à envoyer des mails et répondre au téléphone est archaïque.

Madame la Municipale répète que la Ville dispose d'une application interne, mais pense que l'ouvrir au grand public serait contre-productif surtout pour tout ce qui concerne le tout-venant qui est géré par des retraits directs dans l'espace public, tous les jours, dans les quartiers. Les collaborateurs savent que les déchets seront rapidement ramassés, suivant les consignes, alors que les citoyens ne connaissent pas les procédures internes. D'ailleurs, une expérience préalable via Facebook n'avait pas été concluante. Elle pense qu'une application pour signaler les dégradations du domaine public pourrait être plus judicieuse, mais dit que cela concerne moins le Service de propreté urbaine que celui de la Mobilité, qui s'occupe de réparer les petites dégradations. Elle ajoute que ces dégradations, d'apparence anodine, présentent parfois un risque de blessure et que la Ville intervient tout de suite. Elle précise que la Municipalité a des yeux partout en ville, avec différents collaborateurs qui vadrouillent en ville et que ce système fonctionne assez bien.

Le postulant pense néanmoins que sa proposition pourrait s'avérer judicieuse et éviterait que certaines personnes étalent leur mécontentement en ligne ou rouspètent auprès d'élus. Disposer d'une plate-forme confèrerait aux citoyens la sensation de pouvoir communiquer utilement sans obliger la Municipalité à intervenir dans l'heure qui suit.

Un commissaire estime que l'application existe en quelque sorte déjà, mais simplement sous la forme de courriels et demande si la Municipalité dispose de statistiques des lieux dans lesquels les problèmes surviennent régulièrement. Il lui est répondu que cela fonctionne pour les personnes externes alors que les personnes internes ont un accès direct à l'application ; la Ville a aussi effectué avec un vélo un scannage des dépôts de déchets dans l'espace public et Monsieur le chef du Service de la propreté urbaine a, ensuite, avec ses cadres fait un travail pour rééquilibrer les ressources. Ainsi, quelques ressources du quartier Nord, dont le résultat au scannage était très satisfaisant, ont pu être réaffectées au centre-ville.

Conseil communal de Lausanne

Chapitre 4.2 : Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Marlène BÉRARD

La postulante ne siégeant pas dans la commission, une collègue de son parti informe que les travaux indiqués dans le rapport-préavis répondent à la demande du postulat, soit disposer d'un accès en voiture pour les personnes venant déposer un encombrant, afin qu'elles n'aient pas à décharger leurs déchets dans un caddie avant de se rendre aux bennes.

Madame la Municipale explique que dans le nouveau projet, le rez-de-chaussée sera à peu près la même chose qu'à ce jour, à savoir au plus proche de la benne. Il faudra donc quand même trier ; sur le nouveau projet, la partie du haut sera piétonne.

Chapitre 5.2 : Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques PERNET

(étant directement concerné par ce point 5.2, le Président-rapporteur a proposé à la Commission de traiter ce point à la fin de la séance, après le point 7.2, ce qui fut accepté. Dans le présent rapport, ce point a néanmoins réintégré sa place chronologique au chapitre 5.2).

Le postulant annonce qu'il n'acceptera malheureusement pas la réponse de la Municipalité à son postulat. Certes, ce que fait la Ville au niveau des déchets est très bien, et les déchetteries bien conçues. Comme beaucoup de citoyens il déplore l'absence du caractère convivial de certains dépôts, qui étaient menés plusieurs fois par année. Il rappelle que son postulat demandait à revenir à cette pratique, qui consistait à déposer des objets devant sa porte, afin d'éviter de devoir transporter des encombrants. Il appelait à ce que ces dépôts soient réalisés deux à trois fois par année, et estime qu'il s'agit d'une demande réalisable et pas trop problématique. Il conçoit, comme énoncé dans la réponse à son postulat, qu'il puisse y avoir des abus et que certaines personnes étalent les objets, et que c'est regrettable. Il ajoute également que des brocanteurs venaient chiner, et pense que c'est plutôt souhaitable parce que ça assure une deuxième vie à ces objets. Il dit songer aux personnes qui n'ont pas les moyens de se déplacer dans les déchetteries fixes et d'y apporter, par exemple, un fauteuil ou un vélo, alors qu'il est aisé de trouver quelqu'un dans sa rue prêt à aider à déposer un objet devant son immeuble. Il rappelle d'ailleurs que les déchetteries mobiles n'acceptent pas les objets encombrants. L'idée du postulat était de ressusciter cette pratique, mais avec une régularité réduite à deux ou trois fois par année, de façon à ce que les personnes puissent ressourcer ces objets. Lui-même est incapable de jeter tout objet pouvant encore servir et cite l'exemple de plantes vertes qui étaient déposées au bas d'un immeuble et faisaient des heureux. Quant aux abus, il estime qu'ils sont inhérents à tout processus public, et qu'il s'agit de les prendre en considération et essayer de les gommer.

Un commissaire rappelle qu'il avait déposé, il y a 20 ans, un amendement allant dans ce sens. A cette époque, le dicastère dédié était dirigé par un Municipal qui avait décidé de supprimer la récolte des encombrants. S'il déclare qu'il pourrait être en accord avec l'idée du postulant, il juge qu'elle pose un certain nombre de problèmes, notamment l'état des débarras à la suite de quelques passages. Il pense que c'est surmontable mais admet que cela pose un problème dans certains quartiers. Bien que favorable, il attend d'entendre la Municipalité à ce sujet et ajoute qu'il ne comprend pas pourquoi cette mesure a été supprimée ; il cite un amendement qui avait passé lors de la votation du crédit pour la déchetterie de Malley, et explique que la Municipalité suivante avait baissé la récolte à une fois par année. Il estime que la masse d'objets déposée dans la rue est plus grande sans débarras et si la Ville n'organise pas ce genre de récolte.

Madame la Municipale signale en premier lieu une coquille dans le texte, à savoir que la suppression des encombrants sur les trottoirs a été décidée en 2009 et non pas en 2013. A sa

Conseil communal de Lausanne

connaissance, il n'y a pas de ville de Suisse romande qui organise encore des reprises de déchets encombrants, hormis des reprises ponctuelles et sur commande à Genève. Elle précise que la Ville a réservé ce type de service à des personnes âgées ou à mobilité réduite, pour qui le dépôt de déchets encombrants est difficile et a mis sur pied un partenariat avec la société *Macadam* qui récupère ces déchets gratuitement auprès des populations mentionnées (un commissaire dit que, pour les autres populations, *Macadam* s'acquitte bien de la tâche, sans être trop coûteux). Les objets ainsi récoltés, s'ils sont en bon état, sont mis en ressourcerie. Elle indique qu'il existe d'autres organes qui assurent le débarras d'encombrants, et cite l'exemple du *CSP*, sauf erreur. Presque plus aucune ville n'effectue ces débarras car ils sont source de tensions importantes dans le domaine public. Avec l'évolution sociétale dans les centres urbains, ce qui était possible auparavant serait très difficile à gérer aujourd'hui. Il est donc plus adéquat d'assurer la reprise au sein des déchetteries mobiles, décision qui a été mise en place il y a fort longtemps. Le Préavis traitant du nouveau centre intercommunal prévoit une ressourcerie pour les objets encombrants en bon état. Elle évoque également une série de réseaux, de market places, de groupes Whatsapp pour l'échange d'encombrants, réseaux qui fonctionnent, à sa connaissance, à merveille.

Chapitre 6.2 : Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Gaelle MIELI

La postulante apprécie que Lausanne s'évertue à diminuer l'impact lié au recyclage de vêtements, notamment par l'utilisation de la société *Textura* qui fonctionne sur un mode plus intéressant que d'autres sociétés comme *Texaid*. Elle prend note qu'une campagne d'information pourrait être lancée, tout en restant conditionnelle. Pour ce qui concerne les écoles, elle relève que la Municipalité mentionne un programme volontaire, à la discrétion des enseignants, et demande s'il y a des informations sur la fréquence d'enseignement de ces modules dans les écoles lausannoises. Elle rappelle que le phénomène de la fast-fashion concerne particulièrement les jeunes, et affirme que si le programme est dispensé trop sporadiquement, cela ne constitue pas réellement une réponse à son postulat. Elle interroge sur la possibilité de rendre plus contraignant l'enseignement de ce module. Enfin quant au dernier point, qui visait au renforcement de partenariats avec des acteurs locaux actifs dans la question de la seconde main, elle dit avoir bien pris note des points mis en exergue dans la réponse à son postulat, par rapport à *Textura* et aux associations et magasins avec lesquels ils travaillent. En revanche, le rapport-préavis ne répond pas réellement à son postulat au sujet des associations en dehors de *Textura* : elle explique avoir été contactée par certaines associations à la suite du dépôt de son postulat, notamment sur la mise à disposition de locaux, et aimerait obtenir plus d'informations à ce sujet.

Madame la Municipale répond que la Municipalité est consciente des enjeux. Bien que Lausanne soit un petit acteur dans le système global, il convient de faire le maximum en vue de gérer au mieux cette thématique. Mettre sur pied la collaboration avec *Textura* a été compliqué eu égard à la Loi sur les marchés publics, et cela n'a pu être réalisé que grâce à une nouvelle disposition spécifique. La Ville a ainsi pu, malgré le recours de *Texaid*, attribuer le marché à *Textura*. Elle précise que *Texaid* est une entreprise basée sur le modèle classique de recherche de rendement, alors que *Textura* travaille avec la réinsertion professionnelle et dispose de débouchés notamment avec le magasin *Ateapic*. Elle ajoute que le fait que le Service achat et logistique soit rattaché à la direction Finances et Mobilité a permis de les mettre en relation directe avec *Textura*, afin de créer une 'filère du chiffon'. Ainsi, les habits usagés des lausannois servent de chiffon pour nettoyer les écoles de la Ville. Certes, il s'agit d'un petit geste, mais louable en matière d'économie circulaire. Elle déplore qu'aucun journaliste ne se soit penché sur la question et que le communiqué de presse organisé à cet égard ait été ignoré.

Conseil communal de Lausanne

Elle rappelle que la Ville lance chaque année, aux côtés de *Gedrel*, une campagne d'information sur les bons usages des tris de déchets. Cette année, c'est la question des piles en lithium qui sera traitée, notamment à cause des départs de feu dans diverses bennes à ordures. C'est une priorité sécuritaire pour la Ville ; les campagnes liées aux habits pourront être traitées l'année prochaine.

Au sujet du partenariat avec les acteurs dans le domaine, Monsieur le chef du Service de la propreté urbaine explique que la difficulté est d'ordre juridique, car la Ville, liée à la Loi sur les marchés publics, est tenue de donner tous les tonnages à l'entreprise qui a remporté l'appel d'offres, en l'occurrence *Textura*. Dans ce contexte, un commissaire estime qu'on pourrait, par exemple, lotir les différents tonnages et avoir ainsi plusieurs prestataires. Il lui est répondu que la Municipalité a utilisé une disposition spécifique de la Loi sur les marchés publics dans le but de travailler avec une association à but non lucratif et qu'elle est très satisfaite d'avoir obtenu ce partenariat avec *Textura*. De plus, elle ne pense pas qu'une association de quartier puisse absorber les tonnes d'habits que gère la Ville chaque année, qu'il s'agit d'une chance que la Loi sur le marché public permette de travailler avec cet acteur et que le souhait n'était pas que 20% soient attribués à *Texaid* mais bien d'attribuer tout le marché à *Textura*.

La postulante remarque qu'il existe dans certains quartiers des initiatives privées liées à la réparation de vêtements mais qu'elles se heurtent à la difficulté à obtenir des salles pour se rencontrer et s'adonner à leur activité. Madame la Municipale constate que cela ne relève pas de sa Direction mais plutôt de la Direction Enfance, Jeunesse et Quartier, par exemple via le fonds pour les initiatives de quartier ; elle suggère également de demander des subventions au FDD (Fonds communal pour le développement durable)

Chapitre 7.2 : Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Constance VON BRAUN

La postulante déclare être un peu déçue de la réponse donnée à son postulat qui proposait d'imaginer une stratégie pour installer une boîte à dons à certains Ecopoints dans la ville de Lausanne et de les faire entretenir par le personnel de la Ville puisqu'il y passe tous les jours. Elle souhaitait favoriser l'échange d'objets plutôt que la perte, raison pour laquelle elle a intitulé son postulat « donner c'est valoriser ». Dans son quartier il y avait une boîte à dons, qui était utile, vivante et peu insalubre, et permettait de se dessaisir ou de dénicher des objets. À son postulat modeste, elle estime que la Municipalité a conféré une réponse tout aussi modeste qui l'interloque, détaillant uniquement le nombre d'Ecopoints, expliquant ce qu'est un Ecopoint et rappelant qu'un Ecopoint n'est pas une mini-déchetterie. De plus, elle ne comprend pas la mention de l'ordonnance sur la restitution des appareils électroniques et le fait que la Municipalité se fende de deux phrases pour indiquer qu'il est possible, en tant qu'association, de demander à poser une boîte à dons dans les quartiers. Elle comprend qu'il est difficile d'imaginer ce type de mesures lorsqu'on a pour mission de gérer tous les déchets d'une ville, mais réitère sa déception quant à la réponse à son postulat.

Un commissaire est du même avis ; il est souvent intervenu au sujet des ressourceries. Certes, il existe le projet exemplaire de la future déchetterie de Malley alors que les autres déchetteries de la Ville ne sont pas équipées en termes de ressourceries. Délocaliser ces ressourceries encouragerait les personnes à mettre des objets à disposition. Certains le font dans leur hall d'immeuble ; cela fonctionne très bien, mais toutes les gérances n'acceptent pas ce genre d'initiative. Quant aux déchetteries mobiles, il salue le fait qu'elles soient dotées de ressourceries, mais demande si les objets sont rapportés aux ressourceries des déchetteries ou remis à la benne parce que non récupérés. Il interroge également les raisons qui font que ce qui peut être effectué dans les déchetteries mobiles ne puisse pas être fait dans les Ecopoints.

Conseil communal de Lausanne

Madame la Municipale entend que la réponse n'était pas entièrement satisfaisante, et anticipait une insatisfaction. Elle rappelle que la Municipalité a développé la récupération des objets en bon état à la déchetterie fixe à Malley en premier lieu, puis l'a étendu aux déchetteries mobiles. Les objets déposés en déchetterie mobile sont amenés à Malley en fin de journée. Déposer des objets aux Ecopoints se heurte à l'absence de présence physique pour assurer la reprise de déchets dans de bonnes conditions ; pour les appareils électroniques, ce n'est pas possible car il faut notamment éviter les pollutions liées aux composants (piles, métaux) ou au risque d'électrocution. Les appareils électroniques requièrent une vigilance accrue et sont soumis à une ordonnance spécifique qui indique la façon dont ces objets doivent être récupérés et les normes de sécurité à respecter. Il est donc certain que les appareils électroniques ne pourraient pas être déposés sur l'espace public sans présence humaine. Elle déclare que la Municipalité est fière des Ecopoints, qui représentent une belle prestation existant dans peu de villes, grâce au grand travail accompli par Monsieur le chef du Service de la propreté urbaine. Ainsi, il y a une dizaine d'années, il a été d'abord établi un plan cohérent de couverture de l'offre, puis défini quelles fractions, la nomenclature des spécialistes désignant les types de déchets, étaient reprises dans les Ecopoints. Le Conseil communal a octroyé des crédits pour financer ces Ecopoints. Sans présence humaine, il est difficile de récupérer des objets liés à une gestion plus complexe ; le faire générerait des coûts importants. Seuls les camions standards ont un passage régulier, et ils ne sont pas habilités à récupérer ces objets en les mettant dans les bennes à ordures. Le ramassage de ces objets requiert des tournées spécifiques, mais les camions ne passent pas tous les jours. Elle rappelle qu'il existe quatre déchetteries fixes et des déchetteries mobiles ; l'offre est donc importante pour les citoyens.

La postulante entend les contraintes et salue le travail effectué avec le volume important de déchets transportés quotidiennement. Elle reste néanmoins convaincue que c'est à petite échelle qu'il est possible de réemployer différents objets. Elle se féliciterait de parvenir, avec le concours de la Municipalité, à favoriser encore des solutions, même si ce ne sont pas les boîtes à dons puisqu'elles ne fonctionneraient visiblement pas.

La postulante interroge sur le point 8 du Rapport Préavis qui indique que ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le climat et le développement durable ; elle déplore cette conclusion. Et c'est illustratif de la façon dont la réponse aux 5 postulats a été pensée. En effet, chaque postulant est arrivé avec une volonté et une idée pour changer l'impact sur le climat, et que, donc, le problème est plus large que sa boîte à dons, et qu'il conviendra que la gestion des déchets soit encore plus créative à l'avenir.

La suite de la discussion peut se résumer comme suit :

- les objets utilisables des ressourceries mobiles sont acheminés vers la ressourcerie de Malley ; elle ne déborde pas ; les objets 'circulent' vite ; peu d'objets doivent être jetés, hormis les objets en très mauvais état ;
- le personnel étant formé, il devrait être possible de récupérer les objets électroniques en ressourcerie plutôt que de les détruire ; la réponse est que ce n'est pas possible, mais ils sont repris dans les déchetteries fixes ou mobiles ;
- les habitants des zones foraines peuvent se rendre à la déchetterie d'Epalinges suite à un accord avec la Commune ;
- il est possible d'échanger des objets via les réseaux sociaux et cela fonctionne ;
- une commissaire prône la responsabilité individuelle et constate que les initiatives privées fonctionnent à petite échelle ;
- dans le quartier d'une commissaire, il existe un marché aux puces ;
- même pour 'visiter' la ressourcerie, il faut montrer sa carte et cela est comptabilisé comme un passage ;

